

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27

N°2025/DELIB/073

Objet :
Admission en non-
valeur des titres
irrécouvrables

Rapporteur :
Philippe de
BEAUREGARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Philippe de BEAUREGARD, Maire.

Présents : Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Liliane DIAZ ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Renée SOVERA ayant donné procuration à Patricia ROCHE, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Christine WINKELMANN, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL et Françoise VIRLOUVET ayant donné procuration à Richard BRANCORSINI.

Absents excusés : NEANT

Considérant la désignation de Madame Elvire TEOCCHI, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Le service de gestion Comptable de Vaison-la-Romaine (SGC) expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des titres ci-dessous en raison des motifs énoncés et qu'en conséquence, la commune se doit de les présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget Communal 2025.

Il est rappelé qu'il appartient au Comptable Public de procéder, sous contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Conformément à l'état des titres irrécouvrables transmis par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Vaison-la-Romaine arrêté à la date du 15 septembre 2025 (numéro de liste : 7341810131), le montant des titres à admettre en non-valeur sur le budget communal 2025 s'élève à **127.60 €**.

Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Objet
2024-T-545	DIAZ ROSARIO Angely	26.10€	Poursuite sans effet
2022-T-602			
2024-T-289	MUINO Elodie	101.50€	Poursuite sans effet
2024-T-480			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°98-1239 du 29 décembre 1992 indiquant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Service de Gestion Comptable de Vaison-la-Romaine dans les délais légaux,

Vu le décret n°98-1370 du 29 décembre 1992 indiquant que, lorsqu'elles sont irrécouvrables, les créances de l'Etat mentionnées à l'article 80 du décret du 29 décembre 1962 susvisé, sont admises en non-valeur par l'ordonnateur qui a émis l'ordre de recette,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le Service de Gestion comptable de Vaison-la-Romaine,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par le service de Gestion Comptable,

DECIDE à l'unanimité :

- D'admettre en non-valeur les titres irrécouvrables pour la somme globale de **127.60 €**.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025, au compte 6541 du Chapitre 65

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Publié sur le site de la commune le : 11 DEC. 2025
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 10 DEC. 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Elvire TEOCCHI,
Secrétaire de séance

